

M. *Gott*—Vendredi prochain—QUESTION—Qui est secrétaire de la Commission des chemins de fer, quel traitement reçoit-il, et quel est son âge?

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—QUESTION—Durant la dernière année financière, quel a été le montant des primes sur l'or que le Dominion du Canada a payées?

M. *Raymond*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Combien d'exemplaires du bulletin quotidien du bureau fédéral de la Statistique sont distribués chaque jour, soit par la poste ou autrement?

2. A combien estime-t-on la dépense annuelle occasionnée par la publication et la distribution de ce bulletin?

M. *Raymond*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Par qui, et si c'est une compagnie par quel officier, et à quelle date, le gouvernement a-t-il été sollicité de garantir l'emprunt de \$60,000,000 fait par le chemin de fer du Pacifique-Canadien?

2. Avant l'adoption de l'ordre en conseil du 29 novembre, 1933, garantissant le prêt de \$60,000,000 au chemin de fer du Pacifique-Canadien, le gouvernement, ou l'un de ses membres, a-t-il demandé aux banques de contribuer à ce prêt, verbalement ou par écrit, et à quelle date; le gouvernement ou l'un de ses membres a-t-il promis ou pris l'engagement par écrit de garantir ce prêt, et sous quelle forme, et à quelle date?

*M. *Raymond*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou l'un ou plusieurs de ses membres, et l'une ou plusieurs des banques canadiennes au sujet de la garantie donnée par le gouvernement pour le prêt de \$60,000,000 au chemin de fer du Pacifique-Canadien.

*M. *Raymond*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou l'un ou plusieurs de ses membres, et la compagnie du Pacifique-Canadien, ou l'un de ses officiers, au sujet de la garantie donnée par le gouvernement pour le prêt de \$60,000,000 au chemin de fer du Pacifique-Canadien.

M. *Deslauriers*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que le gouvernement fédéral contribue une part des allocations aux chômeurs;

Considérant que le commerce du charbon, tel que pratiqué au Canada, devrait être modifié;

La Chambre est, en conséquence, d'avis qu'il est d'intérêt public que le gouvernement fédéral institue une commission pour surveiller le commerce d'importation au Canada de tout combustible.